



**Conseil Communal
de
Prévèrènges**

1028 Prévèrènges, le 22 février 2008

**DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL
Séance du 21 février 2008**

En vertu de la loi du 14 avril 2003 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), les électeurs de la commune de Prévèrènges sont informés que le Conseil communal, lors de sa séance du 21 février 2008, a :

- Préavis n°1/08** **Demande d'un crédit complémentaire de Fr. 54'552.95 pour le plan de quartier "En Capellan"**
octroyé un crédit complémentaire de Fr. 54'552.95 à la Municipalité pour la couverture du dépassement à même hauteur du crédit accordé pour l'étude complémentaire du plan de quartier « En Capellan »
- Préavis n° 2/08** **Demande d'un crédit d'étude De Fr. 36'900.-pour la construction d'un collecteur pour le collège et le giratoire de l'Etoile**
accordé à la Municipalité un crédit de Fr. 36'900.- pour l'étude d'un collecteur d'eaux claires et d'eaux usées du nouveau collège ainsi que l'assainissement du collecteur existant à l'Avenue Croix-de-Rive,
- Préavis n° 3/08** **Demande d'un crédit de Fr. 55'000.- pour la réfection du passage sous-route de la Taudaz**
accordé à la Municipalité un crédit de Fr. 55'000.- pour la réfection du passage inférieur couvert RC1 – Taudaz.

Les électeurs peuvent consulter les textes de cette décision au greffe municipal et y déposer, aux conditions des articles 107 ss LEDP, une demande de référendum dans les vingt jours, soit jusqu'au mercredi 12 mars 2008 inclusivement.

En outre, le Conseil a enregistré les dépôts des préavis suivants:

- 4/08 Demande d'un crédit de construction de Fr. 870'000.-- pour la réalisation de mesures de lutte contre l'érosion de la plage
Mme M. Sturzenegger, MM J. Balestra, J.-P. Begert, M. Clottu et G. Delacrétaz.
- 5/08 Rapport en réponse à la motion Iffland
MM A. Cegielski, Y. Delacrétaz, C. Iffland, J.-M. Morattel et H. Recher.

Prochaine séance :

Jeudi 17 avril 2008 à 20 h.00 à l'Aula

La Présidente

Marylin Gillard

La Secrétaire

Claude De Titta